

Metz, le 5 février 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Arthur CLAUSE
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Lionel RICHARD
SCCV BOULODROME
9a , Rue Saint Léon IX
57850 DABO

OBJET : Accord sur dossier de déclaration concernant « Ancien Boulodrome »
RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\2150. EP\Florange\2024 Ancien Boulodrome
P.J. :

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

- Ancien Boulodrome sur la commune de Florange

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 janvier 2024, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Vous pouvez entreprendre cette opération dès réception de ce courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Florange où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline DELLINGER

